

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300

☎ : 05 59 67 00 75

✉ : 05 59 69 47 85

✉ : mairie.biron@wanadoo.fr

www.biron64.fr

N° 01/2018

**ARRÊTE ACCEPTANT LA DÉMISSION
DE M. Francis LATRUBESSE
Adjoint Technique contractuel**

Le Maire de la commune de Biron,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Considérant que par lettre en date du 4 janvier 2018, Monsieur Francis LATRUBESSE, Adjoint Technique contractuel à temps non complet, manifeste le désir de se démettre de ses fonctions,
- Considérant que satisfaction peut lui être donnée,

A R R Ê T E

ARTICLE 1er - A compter du 11 janvier 2018, la démission de Monsieur Francis LATRUBESSE Adjoint Technique contractuel à temps non complet est acceptée.

ARTICLE 2è - A cette date, il est radié des effectifs de la commune de Biron.

ARTICLE 3è - En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de 2 mois de la notification à l'intéressé.

ARTICLE 4è - Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, sera transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Biron, le 12 Janvier 2018

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

